

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 27 JUIN 2019

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2019

Date de publication de la convocation : 21 juin 2019

Date d'affichage du compte-rendu sommaire : 4 juillet 2019

Secrétaire de séance : Gérard CHEVEREAU

Ouverture de la séance à 18h00 : Nombre de membres : 220

Nombre de présents : 166 Nombre de votants : 189

Suite à la disparition de Monsieur Thierry TARDIF, un hommage lui a été rendu par l'ensemble des conseillers communautaires. Cet hommage a été suivi d'une minute de recueillement.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019 :

Le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Arrêtés du Président rapportés au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin relatifs à la délégation du droit de préemption et du droit de priorité : Le conseil communautaire prend acte.

Délibération n° DEL2019_057

OBJET : Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche du Cotentin

Nombre de membres : 220 18h52

Nombre de votants : 189

Pour: 187 - Contre: 0 - Abstentions: 2

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver le Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche du Cotentin (SLESR) en pièce jointe de la délibération.

Délibération n° DEL2019 058

OBJET : Adhésion à l'association des Villes Universitaires de France (AVUF)

Nombre de membres : 220 18h54

Nombre de votants : 189

Pour: 180 - Contre: 0 - Abstentions: 9

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Adhérer** à cette association ce qui implique le paiement d'une cotisation annuelle de 1 000 € pour l'année 2019.
- **Désigner** en son sein Monsieur David MARGUERITTE, Titulaire représentant de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et Madame Claudine SOURISSE, suppléante, pour représenter le président de la Communauté d'agglomération en tant que membre adhérent.

Délibération n° DEL2019 059

OBJET: Plan d'actions ESS 2019-2021

Nombre de membres : 220 19h04

Nombre de votants : 189

Pour: 183 - Contre: 0 - Abstentions: 6

Le conseil communautaire a délibéré pour adopter le plan d'actions ESS 2019-2021, joint en annexe de la délibération.

OBJET : Acquisition et travaux d'agrandissement d'un local professionnel rue des Pommiers à Cherbourg-en-Cotentin - Garantie d'emprunt accordée à l'association Fil et Terre

Nombre de membres : 220 19h09

Nombre de votants : 189

Pour: 177 - Contre: 2 - Abstentions: 10

Le conseil communautaire a délibéré pour accorder la garantie à hauteur de 50% du prêt de 1 905 800 €, soit 952 900 €, que l'association Fil et Terre s'apprête à souscrire auprès du Crédit Lyonnais.

Délibération n° DEL2019_061

OBJET : Rattachement de l'Office Public de l'Habitat Presqu'île Habitat à la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 220 19h14

Nombre de votants : 189

Pour: 185 - Contre: 0 - Abstentions: 4

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver le rattachement de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Presqu'île Habitat à la Communauté d'agglomération du Cotentin et dire que ce rattachement aura pour date d'effet la date de l'arrêté préfectoral.

Délibération n° DEL2019 062

OBJET : Adoption du document-cadre fixant les orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux sur le territoire de la communauté d'agglomération

Nombre de membres : 220 19h19

Nombre de votants : 191

Pour: 186 - Contre: 0 - Abstentions: 5

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver** les orientations adoptées par la Conférence Intercommunale du Logement de la communauté d'agglomération du Cotentin, réunie en séance le 27 mai 2019.
- **Dire** que la mise en œuvre de ces orientations fera l'objet d'une convention intercommunale d'attribution signée entre la CAC, les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur l'agglomération et les titulaires des droits de réservation sur ce patrimoine.

Délibération n° DEL2019_063

OBJET : Convention de gestion du logement étudiant entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et Presqu'ile Habitat - Année universitaire 2019/2020

Nombre de membres : 220 19h23

Nombre de votants : 192

Pour: 179 - Contre: 3 - Abstentions: 10

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver les termes et les conditions de la convention de partenariat jointe en annexe de la délibération pour la rentrée universitaire 2019/2020 et dire que la dépense inscrite au budget sera imputée au compte 62878 enveloppe n°60338.

Délibération n° DEL2019_064

OBJET : Tarification transports scolaires non urbains pour la rentrée scolaire 2019-

Nombre de membres : 220 19h37

Nombre de votants : 190

Pour: 189 - Contre: 0 - Abstention: 1

Le conseil communautaire a délibéré pour maintenir la grille tarifaire actuellement appliquée pour le réseau de transports scolaires non urbains, héritée du Département de la Manche, pour la rentrée 2019 – 2020.

Délibération n° DEL2019 065

OBJET : Service de location longue durée - vélos à assistance électrique

Nombre de membres : 220 19h54

Nombre de votants : 190

Pour: 161 - Contre: 5 - Abstentions: 24

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Instaurer** les modalités de location et la grille tarifaire présentées dans la délibération pour la mise en place du service de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin ;
- **Inscrire** les sommes correspondants au service en dépenses (fonctionnement et investissement) et recettes.

Délibération n° DEL2019 066

OBJET : Délégation service public des transports publics urbains - Avenant n°6

Nombre de membres : 220 20h03

Nombre de votants : 189

Pour: 163 - Contre: 7 - Abstentions: 19

Monsieur Johan DENIAUX ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver** le projet d'avenant n°6 à la DSP Transports publics urbains, joint à la délibération.
- Approuver l'évolution de la SFE découlant des dispositions de l'avenant n°6.

- **Autoriser** le Président à signer l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public pour les transports urbains.
- **Inscrire** les crédits correspondants à l'évolution de la SFE au budget annexe Transport article 6743 enveloppe 11.

Délibération n° DEL2019_067

OBJET : Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la Cité de la Mer - Avenant

Nombre de membres : 220 20h13

Nombre de votants : 190

Pour: 188 - Contre: 0 - Abstentions: 2

Le conseil communautaire a délibéré pour décider la passation de l'avenant numéro 1 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Cité de la Mer, annexé à la délibération.

Délibération n° DEL2019 068

OBJET : Investissement Territoriaux Intégrés - Validation subvention démolition

ancien hôtel Mercure

Nombre de membres : 220 20h16

Nombre de votants : 190

Pour: 186 - Contre: 0 - Abstentions: 4

Le conseil communautaire a délibéré pour prendre acte de l'avis favorable émis par le comité de pré-sélection ITI et approuver la sélection du dossier de démolition de l'ancien hôtel Mercure au titre des Investissements Territoriaux Intégrés.

Délibération n° DEL2019 069

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2018Nombre de membres : 220 20h19

Nombre de votants : 190

Pour: 188 - Contre: 0 - Abstentions: 2

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Déclarer** que les comptes de gestion de la communauté d'agglomération du Cotentin pour le budget principal et ses budgets annexes, dressés pour l'exercice 2018 par Madame le comptable public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :
- **Décider** de les approuver.

OBJET : Subventions versées aux budgets annexes en 2018

Nombre de membres : 220 20h22

Nombre de votants : 190

Pour: 187 - Contre: 0 - Abstentions: 3

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver les participations du budget principal au financement des budgets annexes, accordées pour l'exercice 2018 telles que mentionnées dans la délibération.

Délibération n° DEL2019_071

OBJET : Rapport de présentation du compte administratif 2018

Nombre de membres : 220 21h22

Nombre de votants : 189

Pour: 188 - Contre: 0 - Abstentions: 1

Le Président, Monsieur Jean-Louis VALENTIN sort et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- Constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnaître** la sincérité des restes à réaliser.
- **Approuver** le compte administratif retraçant l'exécution budgétaire de l'exercice 2018.

Délibération n° DEL2019 072

OBJET: Affectation définitive des résultats du budget principal

Nombre de membres : 220 21h25

Nombre de votants : 190

Pour: 190 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- Affecter les résultats ainsi qu'il suit :

A noter que les affectations sont inchangées par rapport à la reprise anticipée.

- affectation en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2018 :
 - Budget principal

10 599 424.87 €

 reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 : Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Délibération n° DEL2019_073

OBJET : Affectation des résultats 2018 des budgets annexes

Nombre de membres : 220 21h26

Nombre de votants : 190

Pour: 190 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- Affecter les résultats ainsi qu'ils suivent :

LES BUDGETS ANNEXES M14

<u>Le budget 11 – Développement économique Ventes</u>

Le compte administratif et le compte de gestion de ce budget annexe présentent une différence de 706 906,77 € pour le report de la section d'investissement et de 107 067,05 € pour le report de la section de fonctionnement.

Cette différence est due à la prise en charge en double des résultats des Zones d'activités Mermoz et Armanville. Ils ont été intégrés au budget supplémentaire de juin 2018, lors de l'affectation des résultats du Syndicat Mixte du Cotentin, ainsi qu'à la décision modificative du mois de décembre 2018.

L'exercice 2018, étant clos, il convient de constater cet écart et d'affecter les résultats de ce budget sans tenir compte de l'inscription en doublon. Il y a lieu de s'appuyer sur les résultats du compte de gestion. Les résultats à prendre en compte, au 31/12/2017, sont les suivants, conformément au compte de gestion 2017 :

Report en investissement : -589 075,21 €. Report en fonctionnement : - 402 979,99 €.

Après reprise des résultats de 2018, les résultats de clôture au 31/12/2018 pour ce budget sont les suivants :

Section d'investissement : - 850 364.09 Section de fonctionnement : -457 466.25 €

Il convient donc:

- affecter en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2018 :

Budget développement éco ventes 0,00 €

- reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Budget développement éco ventes - 457 466,25€

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

<u>Le budget 12 – Développement économique Locations</u>

- affecter en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2018 :

Budget développement éco locations 0,00 €

- reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Budget développement éco locations 457 036,69 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

<u>Le budget 13 – Abattoir</u>

- affecter en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2018 :

Budget Abattoir 0,00 €

- reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Budget Abattoir 109 889,11 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

LES BUDGETS ANNEXES M4

Le budget 02 - Golf

- affecter en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 20187:

Budget Golf 7 232,75 €

- reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Budget Golf 0.00 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 04 – Activités commerciales tourisme

- affecter en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2018 :

Budget Activités comm. tourisme

- reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Budget Activités comm. Tourisme - 722,40€

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 05 - Assainissement non collectif

- affecter en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2018 :

Budget Assainissement non collectif

144 934,42 €

- reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Budget Assainissement non collectif

482 736,69 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 06 - Cinéma

- affecter en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2018 :

Budget Cinéma

0,00€

- reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Budget Cinéma

- 7 177,51 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 07 - Port Diélette

- affecter en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2018 :

Budget Port Diélette

378 630,70 €

- reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Budget Port Diélette

0,00€

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

<u>Le budget 08 – Développement Economique Locations</u>

- affecter en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2018 :

Budget Dév. Economique Locations

145 504,66 €

- reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Budget Dév. Economique Locations

0,00€

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 09 - Eau

- affecter en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2018 :

Budget Eau 0,00 €

- reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Budget Eau 11 523 282,50 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 10 - Assainissement collectif

- affecter en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2018 :

Budget Assainissement collectif

0.00€

- reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Budget Assainissement collectif

5 258 066,66 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 14 - Transports

- affecter en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2018 :

Budget Transports

0.00 €

- reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Budget Transports

851 056,37 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

<u>Le budget 16 – Déchets ménagers</u>

- affecter en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2018 :

Budget Déchets ménagers

0.00

- reporter à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Budget Déchets ménagers

134 016,41 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Délibération n° DEL2019_074

OBJET : DM n°1 Budget Principal et Services communs et Budget supplémentaire des budgets annexes

Nombre de membres : 220 21h35

Nombre de votants : 190

Pour: 190 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n°1/2019 du BUDGET PRINCIPAL.
- Approuver le budget supplémentaire 2019 de ses budgets annexes :
 - GOLF
 - ACTIONS COMMERCIALES TOURISME
 - ASSAINISSEMENT TTC
 - CINÉMA
 - PORT DIELETTE
 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCATIONS M4
 - EAU
 - ASSAINISSEMENT HT
 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VENTES
 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCATIONS
 - ABATTOIR
 - TRANSPORTS
 - ORDURES MENAGERES M4
- Approuver la décision modificative n°1/2019 du budget annexe « SERVICES COMMUNS ».
- **Autoriser** le versement des subventions indiquées en annexe B1.7 des documents budgétaires.

Délibération n° DEL2019 075

OBJET : Fixation des tarifs pour la natation scolaireNombre de membres : 220 21h38

Nombre de votants : 190

Pour: 185 - Contre: 0 - Abstentions: 5

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Fixer** les tarifs, par séance et par classe, pour la natation scolaire dans ses établissements aquatiques à :
 - 70 € (soixante dix euros) pour les écoles de la Communauté d'Agglomération et 80 € pour les établissements hors Communauté d'Agglomération avec la mise à disposition d'un éducateur,
 - 40 € (quarante euros) pour les écoles de la Communauté d'Agglomération et 50 € pour les établissements hors Communauté d'Agglomération lorsque la mise à disposition de l'éducateur n'est pas requise,

- **Préciser** que la mise en application vaudra pour l'année scolaire 2019/2020 et suivantes pour tous les établissements à l'exception des collèges de Flamanville, Les Pieux, St Sauveur public et privé et La Hague où la mise en application est différée à l'année scolaire 2020/2021 pour ces cinq établissements.

Délibération n° DEL2019_076

OBJET : Cité de la Mer - tarifs pour les ressortissants du Cotentin

Nombre de membres : 220 21h40

Nombre de votants : 190

Pour: 188 - Contre: 0 - Abstentions: 2

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Instaurer** pour l'ensemble des ressortissants du Cotentin le tarif préférentiel d'entrée à la Cité de la Mer suivant :

| | ADULTES | ENFANTS |
|--|-------------|-------------|
| Parcours complet | 15,00 euros | 11,50 euros |
| Entrées tardives (2 heures avant la fermeture) | 13,00 euros | 9,50 euros |

- **Préciser** que ce tarif s'applique à compter du 1^{er} juillet 2019.

Délibération n° DEL2019_077

OBJET: Planétarium LUDIVER - Tarifs

Nombre de membres : 220 21h45

Nombre de votants : 190

Pour: 189 - Contre: 0 - Abstentions: 1

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver la grille détaillée des tarifs jointe en annexe de la délibération et approuver les tarifs de la boutique du planétarium LUDIVER.

Délibération n° DEL2019_078

OBJET: Modification du tableau des emplois

Nombre de membres : 220 21h50

Nombre de votants : 190

Pour: 180 - Contre: 0 - Abstentions: 10

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- Modifier le tableau tel que défini ci-dessous :

| Libellé du poste | Nombre de poste | Temps de travail | Action proposée | Observations |
|---|-----------------|---------------------|--------------------|--|
| Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe) | 1 | TC | Ouverture | Pôle proximité et aménagement et direction transversalité et coordination des politiques territoriales – assistant de direction |
| Cadre d'emplois des ETAPS (ETAPS, ETAPS principal de 2ème classe, ETAPS principal de 1 ^{re} classe) | 1 | TC | Ouverture | Centre Aquatique Océalis |
| Cadre d'emplois des ETAPS (ETAPS, ETAPS principal de 2ème classe, ETAPS principal de 1 ^{re} classe) | 1 | 21h/35h | Ouverture | Centre Aquatique Océalis |
| Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) | 1 | 31h40/35h | Ouverture | PP Les Pieux -agent de production des repas 4. |
| Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) | 1 | 21h55/35h | Ouverture | PP Les Pieux - opérateur temps scolaire |
| Cadre d'emplois des ATSEM (ATSEM principal 2 ^{ème} classe, ATSEM principal 1 ^{re} classe) | 1 | 21h55/35h | Ouverture | |
| Cadre d'emplois des agents de techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1 ^{re} classe) | 1 | TC | Ouverture | PP Les Pieux- chargé de projet |
| Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1 ^{re} classe) | 1 | TC | Ouverture | PP Les Pieux – responsable sports et loisirs |
| Cadre d'emplois des ETAPS (ETAPS, ETAPS principal de | 1 | TC | Ouverture | |

| [0] | | | | |
|---|---|-----------|-----------|--|
| 2ème classe, ETAPS | | | | |
| principal de 1 ^{re} classe) | | | | |
| Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe) | 1 | TC | Ouverture | PP Les Pieux – agent d'accueil |
| Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe) | 1 | TC | Ouverture | PP Val de Saire – conseiller technique coordination service |
| Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1 ^{re} classe) | 1 | TC | Ouverture | administratif |
| Adjoint technique territorial | 1 | 19h05/35h | Ouverture | PP Val de Saire – dé- précarisation agent d'entretien et opérateur RAM |
| Adjoint d'animation territorial | 1 | 14h45/35h | Ouverture | PP St Pierre Eglise – réorganisation espace |
| Adjoint d'animation territorial | 1 | 15h15/35h | Ouverture | socio-culturel |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 1 | TC | Ouverture | |
| Adjoint technique principal 1 ^{re} classe | 1 | TC | Ouverture | Direction DMA - chef d'équipe collecte des |
| Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal) | 1 | TC | Ouverture | ordures ménagères sur le secteur ouest |
| Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) | 1 | TC | Ouverture | Direction DMA - chauffeur d'engins et PL au sein de l'unité 3T |
| Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) | 1 | TC | Ouverture | Direction DMA - opérateur tri et affinage au sein de l'unité tri et valorisation. |

| | | | | , |
|--|---|--------------|-----------|--|
| Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) | 1 | TC | Ouverture | Direction DMA – ambassadeur de tri |
| Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) | 1 | TC | Ouverture | Direction DMA - équipier collecte – secteur Côte des Isles |
| Agent de maitrise | 1 | TC | Ouverture | Direction DMA – chef d'équipe déchetterie territoire centre est |
| Attaché et attaché principal | 1 | TC | Ouverture | Direction DMA – Chargé de projets marché publics |
| Ingénieur principal | 1 | TC | Ouverture | DIB - responsable d'unité infrastructures |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 1 | TC | Ouverture | |
| Adjoint technique principal 1 ^{re} classe | 1 | TC | Ouverture | |
| Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal) | 1 | TC | Ouverture | DCE – conseiller technique bureau d'études |
| Cadre d'emplois des agents de techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1 ^{re} classe) | 1 | TC | Ouverture | |
| Cadre d'emplois des agents de techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1 ^{re} classe) | 1 | TC | Ouverture | DCE – conseiller technique assistance assainissement |
| Adjoint territorial du patrimoine | 1 | 26/35 heures | Ouverture | Pôle Stratégie et développement territorial – guide conférencière |

Dire que pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégorie A (ingénieur principal) et B (rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1^{re} classe, ETAPS, ETAPS principal de 2ème classe, ETAPS principal de 1^{re} classe, technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1^{re} classe) peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement,

- Arrêter le tableau des effectifs annexé à la délibération.
- **Dire que les crédits afférents sont prévus et inscrits** au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2019.

Délibération n° DEL2019_079

OBJET : Elus communautaires - Actes relatifs aux mandats spéciaux et frais de

mission des élus

Nombre de membres : 220 21h52

Nombre de votants : 190

Pour: 183 - Contre: 0 - Abstentions: 7

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- Abroger la délibération n° 2018-021 du conseil communautaire réuni le 1^{er} février 2018, relative aux actes relatifs aux mandats spéciaux et frais de missions des élus.
- Accepter la prise en charge des frais de transports et de séjour selon les modalités exposées dans la délibération.
- **Autoriser** le cas échéant, le paiement direct des factures aux agences de voyages, compagnie de transport et établissements hôteliers de restauration.
- Dire que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 65, article 6532
 « frais de mission » fonction 020 « administration générale de la collectivité » du budget principal.

Délibération n° DEL2019_080

OBJET : Politique de recrutement sous contrat d'apprentissage

Nombre de membres : 220 21h55

Nombre de votants : 190

Pour: 187 - Contre: 0 - Abstentions: 3

Le conseil communautaire a délibéré pour autoriser la création de contrats d'apprentissage et autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte conventionnel, unilatéral ou de gestion, lié à l'exécution de la délibération.

OBJET: Commission intercommunale pour l'accessibilité - Rapport 2018

Nombre de membres : 220 21h59

Nombre de votants : 190

Pour: 189 - Contre: 0 - Abstentions: 1

Le conseil communautaire a délibéré pour prendre acte du rapport de l'année 2018 de la commission intercommunale d'accessibilité et transmettre le rapport aux organismes concernés par le présent rapport.

Délibération n° DEL2019_082

OBJET : Commission Consultative des Services Publics Locaux - Approbation du rapport d'activité 2018

Nombre de membres : 220 22h01

Nombre de votants : 190

Pour: 188 - Contre: 0 - Abstentions: 2

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver le rapport d'activité 2018 de la Commission consultative des services publics locaux de la communauté d'agglomération du Cotentin, tel que joint en annexe de la délibération.

Délibération n° DEL2019 083

OBJET : Modification n°1 du règlement intérieur de la Commission Consultative des

Services Publics locaux

Nombre de membres : 220 22h05

Nombre de votants : 190

Pour: 189 - Contre: 0 - Abstentions: 1

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver la modification n°1 du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux de la communauté d'agglomération du Cotentin tel que joint en annexe de la délibération.

Délibération n° DEL2019 084

OBJET: Engagement de la communauté d'agglomération Le Cotentin pour la réalisation sous chartes qualité des travaux de renouvellement ou de création de réseaux d'assainissement et d'eau potable

Nombre de membres : 220 22h08

Nombre de votants : 190

Pour: 190 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver la réalisation de travaux d'eau potable ou d'assainissement sous chartes qualité et abroger les délibérations existantes ayant instauré la réalisation des travaux sous chartes qualité sur le territoire.

OBJET : Changement de mode de gestion sur la compétence distribution Eau potable sur le territoire de l'Ex SIAEP de la Région de Portbail (commune nouvelle de Portbail-sur-mer)

Nombre de membres : 220 22h10

Nombre de votants : 190

Pour: 189 - Contre: 0 - Abstentions: 1

Le conseil communautaire a délibéré pour autoriser la Communauté d'Agglomération à changer le mode de gestion de la compétence distribution Eau sur la commune nouvelle de Portbail-sur-mer et à passer en régie avec prestation de service.

Délibération n° DEL2019_086

OBJET : Changement de mode de gestion sur la compétence Production Eau Potable sur le territoire de l'Ex Syndicat Mixte de Production d'Eau potable de la Côte des Isles

Nombre de membres : 220 22h11

Nombre de votants : 190

Pour: 189 - Contre: 0 - Abstentions: 1

Le conseil communautaire a délibéré pour autoriser la Communauté d'Agglomération à changer le mode de gestion de la compétence production - distribution Eau potable sur l'ex territoire du Syndicat mixte de production d'eau et à passer en régie avec prestation de service.

Délibération n° DEL2019 087

OBJET : Avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif secteur Bricquebec-en-Cotentin – Avenant de transfert partiel

Nombre de membres : 220 22h13

Nombre de votants : 190

Pour: 188 - Contre: 0 - Abstentions: 2

Le conseil communautaire a délibéré pour autoriser la conclusion d'un avenant de transfert partiel avec la commune de Bricquebec-en-Cotentin et la société SAUR.

Délibération n° DEL2019_088

OBJET : Avenant n°2 au contrat gérance de gestion technique d'eau potable conclu avec l'ex Communauté de Communes de la Saire

Nombre de membres : 220 22h16

Nombre de votants : 190

Pour: 188 - Contre: 0 - Abstentions: 2

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- Autoriser le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant n°2 avec la Société VEOLIA.
- **Dire** que l'avenant débute à compter de sa date de notification.
- **Dire** que la dépense sera imputée sur le budget annexe de l'eau compte 611 ligne 16392.

Délibération n° DEL2019 089

OBJET : Convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre des mises en conformité des installations d'assainissement non collectif et collectif en application du 11ème programme (2019-2024)

Nombre de membres : 220 22h19

Nombre de votants : 190

Pour: 176 - Contre: 4 - Abstentions: 10

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- Approuver l'application du nouveau dispositif d'aides de l'AESN suivant les modalités du 11^{ème} programme et préciser que la délibération n°2017-247 du 7 décembre 2017 s'en trouve par conséquent modifiée,
- Approuver que le SPANC applique, dans le cadre des critères d'éligibilité définis par l'AESN, les conditions d'éligibilité liées aux conclusions du contrôle qui mentionnent exclusivement « absence d'installation » ou « danger pour la santé des personnes » ou « risque environnemental avéré »,
- Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions, notamment la convention de mandat et les Décisions d'Autorisation d'Engagement (DAE).

Délibération n° DEL2019_090

OBJET: Versement d'une subvention de motivation à la collecte du verre à l'association locale Cœur et Cancer - Année 2018

Nombre de membres : 220 22h21

Nombre de votants : 190

Pour: 188 - Contre: 0 - Abstentions: 2

Le conseil communautaire a délibéré pour autoriser le versement de la subvention de motivation à la collecte du verre à l'association Cœur et Cancer, d'un montant de 7 115.00 €, au titre de l'année 2018 et dire que les crédits afférents sont prévus et inscrits à l'article 6574 du Budget Principal.

OBJET : Valorisation des déchets végétaux - Vente de compost

Nombre de membres : 220 22h23

Nombre de votants : 190

Pour: 186 - Contre: 0 - Abstentions: 4

Le conseil communautaire a délibéré pour autoriser la fixation des prix précités et dire que la recette sera imputée à l'article 7078 (ligne de crédit 201) du Budget Principal.

Délibération n° DEL2019_092

OBJET: Service commun - Cessions de biens immobiliers par les communes membres au profit de la Communauté d'agglomération - Modification n°1

Nombre de membres : 220 22h25

Nombre de votants : 190

Pour: 186 - Contre: 0 - Abstentions: 4

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- Modifier la délibération n° DEL2019 016 du 7 février 2019,

- Autoriser l'acquisition, auprès des communes concernées à titre gratuit de l'ensemble des biens immobiliers désignés ci-après :

| Communes | Structures | Adresses | Références cadastrales |
|-------------------------------------|--|-----------------------------|----------------------------------|
| Bricquebec-en-cotentin (50260) | Crèche | 45, Place des justes | AL 58p, 295p, 297p, 357p et 292p |
| Les Pieux (50340) | Fourrière animale | Le But | ZO 38 |
| | Groupe scolaire de la Lande | Route du Rozel | AN 186 et 189 |
| | Groupe scolaire de la Forgette | 26, route de la Forgette | AN 351 |
| Bricqueboscq (50340) | Groupe scolaire (partie) | Rue des écoles | ZK 74p |
| Pierreville (50340) | Ecole maternelle et restaurant scolaire | 19/19B, route de St Marcouf | ZB 182p |
| (| Ecole élémentaire | 51, route de St Marcouf | ZB 130p |
| St-Germain-le-Gaillard | Groupe scolaire et restaurant scolaire | 3/3b, rue des écoles | D 1p, 2p et 3p |
| (50340) | Plateau scolaire | Rue des écoles | D 638, D 639 |
| Siouville-Hague (50340) | Groupe scolaire Alphonse Sarchet | Le poids Guérard | B 440p, 441p et 442p |
| | Restaurant scolaire | 8, Chemin du Faudais | B 2238 |
| Sotteville (50340) | Restaurant scolaire | 2, Village de l'Eglise | B 791p |
| | Plateau scolaire | 2, Village de l'Eglise | B 793 |
| Surtainville (50270) | Groupe scolaire de la source et restaurant | 27/33, route du Brisay | B 783p, 1278p, 779p et 780p |
| Montebourg (50310) | Ecole maternelle | Rue du Grand Clos | I 495 |
| | Ecole élémentaire | Rue Verglais | M 165 |
| Quinéville (50310) | Ecole | 7, rue de l'église | B 72 et 255 |
| Besneville (50390) | Ecole | 7, route des écoles | A 319p, 928p et 318 |
| Orglandes (50390) | Ecole | 6, route des écoles | C 242p |
| Saint Sauveur le Vicomte (50390) | Ecole élémentaire | 1, allée du collège | A 488, 617p, 486p |

- **Préciser** qu'en accord avec les communes, ces cessions auront lieu à titre gratuit tel qu'il vient d'être exposé et que les frais d'actes notariés ainsi que les frais de bornage et d'arpentage seront acquittés par la communauté d'agglomération dans le cadre du service commun,
- S'engager à inscrire les crédits afférents au budget annexe des services communs 2019,
- Dire que cette délibération abroge la délibération n° DEL2019_016 du 7 février 2019,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer les actes de cession et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les délibérations du Conseil ci-dessus visées sont sur demande à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN